

FONCIER AGRICOLE

Le projet de Barkat contesté

Le ministre de l'Agriculture, Saïd Barkat, est dans une situation inconfortable car il doit remplacer, dans les plus brefs délais, le contrat annulé avec l'Association des agriculteurs américains, celui de la vente pour l'Algérie de 100 000 tonnes de blé dur et qui serait de mauvaise qualité. Il devrait également faire face à la colère des agriculteurs qui s'opposent fermement au projet de loi sur l'orientation du foncier agricole même s'il prévoit dans son article 20, l'octroi des terres de l'Etat à de nouveaux acteurs privés qui autorise la venue de tierce personne physique ou morale dans le capital de nouvelles sociétés civiles d'exploitation agricoles.

Ilhem B. Tir - Alger (Le Soir) - La réforme proposée par le département de Saïd Barkat pour le secteur agricole a été estimée incomplète et non fondée. Ce département est dans une mauvaise situation surtout que pour l'année 2008, le budget de l'agriculture a été réduit de moitié. Ce secteur est juteux et aiguise par conséquent bien des appétits, de l'avis des personnes concernées qui ne cessent de mettre à l'index plusieurs transactions au nom de l'agriculture. Détourner le foncier agricole de sa vocation

première n'a pas été sans conséquence sur le secteur. Le morcellement des parcelles agricoles a atteint un seuil qui porte un sérieux préjudice au rendement des terres cultivables. 350 000 exploitations n'atteignent pas 2 ha alors que 62% sont au-dessous de la barre des 5 ha. Les importations de produits alimentaires ont connu une explosion sans précédent, soit plus de 52%.

Par ailleurs, les enquêtes diligentées par les services de la Gendarmerie nationale



Barkat en mauvaise posture.

Photo : Samir Sid

uniquement dans l'Algérois ont permis de dresser 1 270 procès-verbaux en mois en 2006. 1 486 exploitations agricoles, soit près des trois quarts que compte l'ensemble du territoire du Grand-Alger, ont été «agressées».

1 615 ha, selon les enquêteurs, ont été détournés pour d'autres projets que leur vocation originelle. Le ministre de

l'Agriculture aurait agi seul lorsqu'il avait présenté son projet de loi auquel les agriculteurs n'ont pas manqué d'afficher leur refus.

Les assemblées générales organisées à travers les différents wilayas n'est qu'une manière de débattre des moyens pour faire face à ce projet de loi avant qu'il ne soit adopté par l'APN dans sa session

du printemps 2008. Dans une réunion à huis clos ayant regroupé les représentants des agriculteurs et le chef du gouvernement, ce dernier, apprenant qu'ils n'ont pas été associés à l'élaboration de ce projet, aurait signalé que rien ne sera fait sans leur consentement, selon M. Bousmid, membre du secrétariat national de l'UNPA chargé de l'organique dans la wilaya de Constantine.

A cet effet, une série de recommandations ont été transmises à Abdelaziz Belkhadem pour résoudre les problèmes que rencontrent les paysans sur le terrain, notamment en matière de régularisation du foncier agricole.

Il s'agit, entre autres, de la délivrance d'un contrat reconnu par l'Etat et grâce auquel, ils peuvent bénéficier d'un crédit agricole, chose que les agriculteurs avaient du mal à accomplir. Ils dénoncent, par la même occasion, les pratiques d'une banque publique qui se serait distinguée par des «transactions en

faveur d'opérateurs étrangers au secteur». Il est à rappeler que les terres de «l'autogestion» ont été redistribuées en 1987 à des collectifs d'exploitants (EAC), généralement d'anciens ouvriers agricoles de l'époque coloniale, leurs descendants, et des ingénieurs et techniciens agronomes sont venus les aider à moderniser l'activité. Le processus est resté inachevé car les exploitants bénéficient d'un titre de jouissance de 99 ans sur une terre toujours propriété de l'Etat.

Un autre point soumis au chef du gouvernement qui consiste en la demande que l'Etat leur achète les produits au même prix que celui de l'importation. Pour leur part, les agriculteurs se réfèrent à la loi 19-87, celle relative aux exploitations agricoles, (même si elle comporte des lacunes) qui ont été exploitées par des personnes hors secteur. La révolution proposée par Saïd Barkat ne les intéresse pas.

I. T.

LES ENTREPRENEURS RÉPONDENT AU MINISTRE DE L'HABITAT

«La spéculation commence à la porte des usines !»

La flambée des prix des matériaux de construction prend des proportions spectaculaires depuis janvier dernier. Comme pour les produits de large consommation, la polémique s'installe quant à la définition des responsabilités.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - C'est d'abord le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, M. Noureddine Moussa, qui ouvre le feu.

En marge de la réunion du dernier Conseil de gouvernement tenu mardi, le ministre accuse ouvertement les entrepreneurs d'être derrière cette flambée des prix. Et leur réaction ne s'est pas faite attendre.

Dès le lendemain, c'est-à-dire hier mercredi, l'UGEA (l'Union générale des entrepreneurs algériens) organise une ren-

contre-débat au forum du quotidien *El Moudjahed* autour de cette question. Y ont pris part, également, des cadres du ministère de l'Habitat. L'UGEA, forte de 6 000 adhérents, s'en défend donc et, déjà, dans un communiqué distribué avant l'ouverture du forum, précise que «le marché des matériaux de construction connaît actuellement d'importantes perturbations. Une véritable flambée des prix du rond à béton, pénurie de ciment, faisant suite aux augmentations qu'ont connues d'autres matériaux, tels

que le bois, la peinture, étanchéité, produits noirs, asphynchéité, ainsi les entreprises de réalisation.» Selon le président de l'UGEA, Abdelmadjid Dennouni, la hausse des prix des matières premières au niveau mondial n'explique pas tout mais c'est essentiellement «du à la désorganisation du marché».

Pour le ciment, il estime que ce produit «connaît aussi des phénomènes spéculatifs sans précédent, dus essentiellement à l'offre qui est inférieure à la demande, du fait de la fermeture de certaines usines de production de ciment au même moment».

Pis encore, M. Dennouni se plaint carrément de la ségrégation dont font l'objet les natio-

naux. En effet, il ajoutera que «les entreprises étrangères ne connaissent pas cette situation. Elles sont prioritaires partout (ciment, sable, agrégats...), créant des tensions et encourageant la spéculation. Le sac de ciment de 50 kg, sorti d'usine à 210 DA, est ainsi cédé à 500 DA.» Mais ce qui est plus grave encore, c'est la spéculation qui se pratique au vu et au su de tout le monde. L'orateur révélera ainsi que «parfois, le ciment est acheté en 3^e ou 4^e main à la sortie même de l'usine»!

Pour lui, les entrepreneurs n'ont aucun intérêt à revendre les matériaux de construction. «Nos besoins ne sont satisfaits qu'à 40 % en ciment. Comment vou-

lez-vous qu'on vende dans ce cas-là ?» s'interroge-t-il.

Ce à quoi, des cadres du ministère répliquent en affirmant que «la production nationale de ciment, qui est passée de 3 millions de tonnes en 2003 à 16 millions de tonnes en 2007, couvre largement la consommation nationale».

Mieux, «il n'y a eu aucune augmentation des prix du ciment produit par les sociétés nationales. Seules les cimenteries Orascom (CII) ont augmenté leur produit de seulement 2,5 %».

En d'autres termes, l'on est encore bien parti pour une nouvelle polémique sur la partie responsable de cette situation de flambée des prix...

K. A.

ACADÉMIE DES SCIENCES ET UNIVERSITÉ MAGHRÉBINES

Deux projets en attente de redynamisation

Les projets de l'Académie des sciences et l'Université maghrébines ont été évoqués hier à l'ouverture, à la résidence El Mithak à Alger, des travaux de la 11^e session de la commission ministérielle spécialisée de l'Union du Maghreb arabe chargée des ressources humaines.

Lotfi Merad - Alger (Le Soir) - En présence du ministre de l'Education nationale algérien Aboubakr Benbouzid, et ceux des autres pays du Maghreb, cette rencontre s'est déroulée toutefois en l'absence remarquée du ministre marocain pour «cas de force majeure» et dont la délégation a été

présidée par l'ambassadeur du royaume chérifien à Alger. Les projets de l'Académie des sciences et l'Université maghrébines, gelés depuis plus de dix ans pour «manque de coordination et de financement», seront abordés à l'occasion de la tenue du Conseil ministériel maghrébin de l'éducation, de l'en-

seignement supérieur et la recherche scientifique prévu fin avril à Tripoli en Libye.

La mise en place de ces structures vise, selon le secrétaire général de l'UMA, Habib Benyahia, à unifier les systèmes pédagogiques des pays du Maghreb et à réfléchir autour d'un manuel scolaire commun aux pays de l'union. Le principal objectif de la rencontre de Tripoli est donc de relancer ces deux projets à travers le renouvellement des conseils de gestion, l'adop-

tion du budget et le règlement intérieur. Pour rappel, les dirigeants maghrébines ont créé une université maghrébine, Université du Maghreb arabe, à vocation universelle et pluridisciplinaire ainsi qu'une Académie maghrébine des sciences qui a pour mission en particulier de contribuer au développement de la recherche scientifique et de participer à des programmes de recherche, et ce, en partenariat avec les institutions de recherche scientifique maghrébines ou étrangères. Mais

concrètement, les deux structures, dont le siège se trouve dans la capitale libyenne, sont restées dans un état moribond.

En attendant, Aboubakr Benbouzid a préconisé, comme première étape pour le rapprochement des

pays du Maghreb et «l'éducation de l'Union», le jumelage des établissements scolaires et universitaires des pays et le renforcement des échanges universitaires et éducatifs intermaghrébines.

L. M.

Interpellé en marge de la réunion de la commission ministérielle spécialisée de l'UMA chargée des ressources humaines, Aboubakr Benbouzid a estimé que la permutation des enseignants contractuels est conditionnée par la réussite au concours de recrutement organisé chaque mois de septembre. Le ministre de l'Education a, par ailleurs, indiqué que cette titularisation est du ressort de la direction de la Fonction publique.

L. M.